EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2022-262

Séance publique du

22 juillet 2022

Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220722-lmc1216592-DE-1-1
Date de signature : 27/07/2022
Date de réception : mardi 26 juillet 2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ ✓
- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démarche et Chronologie

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 POUR L'ASSOCIATION RESSOURCE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LE CANCER

Le 22 juillet 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 15 juillet 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :
Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S Vie Citoyenne et Proximité
Direction Santé Publique et Handicap

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 22 JUILLET 2022

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 POUR L'ASSOCIATION RESSOURCE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LE CANCER- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Direction Santé Publique et Handicap a été désignée comme direction gestionnaire dans le cadre de l'étude du dossier de demande de subvention déposé par l'association « RESSOURCE » pour l'exercice 2022.

L'objet de cette association est de réaliser toute action visant à accompagner les personnes atteintes, ou ayant été atteintes, du cancer et leur entourage proche. Il s'agit, notamment, de transmettre des outils de Mieux Etre et, de faire en sorte, que les personnes malades soient acteurs de leur santé, vivent au mieux les épreuves qu'elles rencontrent durant leur prise en charge médicale. Cette association était soutenue par la Communauté du Pays d'Aix et, ces dernières années, elle a reçu des subventions versées par la Ville d'Aix en Provence.

L'Association occupe un espace d'accueil appelé «Centre Ressource» situé 1140, rue André Ampère, Pôle d'activités des Milles, à Aix-en-Provence. Le fonctionnement a été fortement impacté par la crise sanitaire COVID 19 en 2020, conduisant à un quasi arrêt des activités en présentiel, une réorganisation des actions via les médias et la dématérialisation. Il a été constaté durant cette période un retard de prise en charge pour de nombreux patients.

En 2020, l'association a donc perdu de nombreux bénéficiaires, passant de plus de 600 à 396. Elle a enregistré des pertes financières en relation avec cette baisse de fréquentation. L'association a licencié 2 salariés et a souscrit un prêt garanti par l'État.

Pour l'année 2021, l'association comptabilisait 301 bénéficiaires, dont 259 femmes et 42 hommes, et avait procédé à 282 premiers entretiens d'accueil. 2 520 activités individuelles ont été conduites en présentiel et 2048 activités en groupe. Par ailleurs, 918 inscriptions à des activités en distanciel ont été enregistrées (soit un total de 5 486 participations à des activités).

Depuis quelques années, l'association « Ressource » promeut son Programme Personnalisé d'Accompagnement Thérapeutique (PPACT) pour les personnes atteintes du cancer et leur entourage. Cette action est destinée à renforcer les connaissances sur leur maladie des personnes souffrant du cancer, de leur donner des atouts afin de mieux franchir les étapes durant leur prise en charge et ainsi améliorer leur qualité de vie et augmenter leurs chances de rémission, voire de guérison. Le PPACT se déroule au sein de groupes constitués de 10 à 12 participants afin de favoriser les échanges, l'entraide et faciliter l'intégration des savoirs et des savoirs faire. Le programme s'étend sur une année complète, avec des séances hebdomadaires de 3 à 4 heures durant 4 mois puis des séances bimensuelles pendant 8 mois.

Une participation libre et volontaire aux frais de fonctionnement du centre peut être demandée aux participants mais n'est pas une condition pour bénéficier du programme. Trois axes sont abordés par les personnes atteintes du cancer : la gestion du stress, la communication relationnelle, les émotions.
Les aidants sont accompagnés sur les thématiques en lien avec la libération de la parole et le «lâcher prise» ainsi que sur la rupture de l'isolement et la déculpabilisation.

En 2021, deux nouveaux groupes se sont mis en place (15 personnes) et un programme, démarré en 2020, a été poursuivi (interruption du fait de la situation sanitaire Covid 19)
.
Des conférences « connaissance de la maladie », des soirées formation à destination des professionnels de santé et la course « Foulée Ressource » (octobre rose) ont à nouveau pu être réalisées en 2021.
Le tableau ci-dessous présente le montant de la subvention proposé pour cette association au titre de l'année 2022, ainsi que les montants attribués par la collectivité ces dernières années. Cette proposition a été validée en comité technique d'attribution des subventions le 30 mai 2022.

Subvention de fonctionnement 2022 :

Association/ Partenaire (n° Tiers)	Objet	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Proposition attribution CM 22/07/22	Convention avec la direction Santé Publique et Handicap
CENTRE	Aide et soutien aux	10 000	10 000	**10 000**	Non

RESSOURCE (64940)	personnes atteintes du cancer et leur entourage				

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'Association « RESSOURCE » une subvention d'un montant de 10.000 €.

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 12 6574 921 « Subvention intervention soins » - code Astre 5216 - qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2022-262 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 POUR L'ASSOCIATION RESSOURCE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LE CANCER-

Présents et représentés	:	53
Présents	:	38
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/07/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

délai de recours contentieux ...»